

PROCES VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, A. JACQUET, J. MOREL,
F.-H. LOERCH, A. ARNAUD, L. GRESSET, L. RICHARD, T. GERARD

Excusés : M. FONGELLAS donne pouvoir à A. ARNAUD, G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON,
M. CAPET donne pouvoir F. JOBARD, L. GUILLAUME

Secrétaire de séance : F.-H. LOERCH

Convocation du 06 septembre 2023

1) Approbation compte-rendu du 18/07 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 18 juillet à l'unanimité et nomme F.H. LOERCH comme secrétaire de séance.

2) Convention tourbières

Laurent GRESSET et Ludovic RICHARD ont rencontré Pierre DURLET du PNR qui a répondu aux interrogations soulevées lors du dernier conseil. Concernant les travaux qui peuvent impacter la piste de ski de fond : les travaux consistent à drainer le terrain, afin d'éviter la stagnation de l'eau. La piste de ski de fond sera drainée ; en effet, l'eau stagnante va s'écouler naturellement. Le PNR s'engage à faire d'autres aménagements si besoin sur la piste de ski. Cette année, le PNR affirme que les travaux de restauration de la tourbière n'impacteront pas la piste de ski de fond.

Madame le maire propose la signature de la convention : le conseil donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

3) Décision modificative

Il est nécessaire d'adopter une décision modificative : il manque 17 200 € sur le compte 1641 : capital des emprunts. Il est proposé de transférer cette somme du compte 2181 : installations (les travaux de rénovation de l'appartement du 19 Mars ne débiteront pas cette année).

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, à Madame le Maire pour signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

4) Délibération taxe logements vacants

Notre commune a la possibilité, à partir du 1^{er} janvier 2024, d'instituer une majoration de 5 à 60 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale. Cette majoration est une possibilité offerte à la commune et non une obligation. Cette majoration doit être votée avant le 1^{er} octobre 2023 pour pouvoir s'appliquer en 2024. Un tableau fourni par la trésorerie permet d'estimer le montant de recettes fiscales supplémentaires que cette surtaxe pourrait générer, qui s'avèrent relativement faibles. Madame le Maire propose un vote à main levée pour l'adoption d'une majoration de la taxe sur les résidences secondaires : 0 voix pour, 5 abstentions et 6 voix contre.

5) Convention ENJ/ENB

La convention ENB/ENJ doit être signée, comme chaque année. Elle débute le 01/05/2023 et se termine le 30/04/2024. La mairie et ENB, gestionnaire du domaine nordique, s'engagent à vendre les redevances Montagnes du Jura et à gérer le domaine nordique en respectant les conditions prévues par ENJ.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

6) Passage nouvelle nomenclature budgétaire 01/2024

Une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable est obligatoire dès le 1^{er} janvier 2024. Elle est instituée dans un souci d'assouplissement et d'harmonisation des procédures entre les collectivités et les comptables publics. En matière d'approbation des comptes, cette nouvelle norme permet, à terme, d'envisager le vote d'un compte financier unique se substituant au compte administratif de la collectivité et au compte de gestion du comptable public.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire, à l'unanimité, de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

7) Devis SJE Chaux Mourant

Ludovic RICHARD a contacté SJE au sujet des malfaçons des travaux de réfection de la route de la Chaux Mourant. SJE propose de prendre à sa charge les travaux de terrassement. Il reste 4 789.80 € TTC à la charge de la commune au lieu de 6 449 € TTC. L'entreprise reconnaît qu'une purge aurait dû être faite avant la réfection et va donc la réaliser.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, à Mme le Maire pour signer le devis rectifié.

8) Maison Cabodi

Madame le Maire rapporte qu'une réunion a été organisée en Sous-Préfecture pour évoquer l'importance de l'acquisition de cette maison par une collectivité territoriale en raison de sa situation sur le site des lacs et dans la zone de captage. De plus, le PNR a confirmé que 80% du montant de l'achat du bâtiment et des travaux de démolition pourraient être subventionnés au titre du fond vert. Lors du dernier conseil communautaire, le président d'Arcade a proposé qu'Arcade finance le reste à sa charge sur le démantèlement de la maison.

Le conseil donne son accord :

- Pour se renseigner sur l'attribution de subvention et dans la positive, envisager l'achat de cette maison.
- D'acquiescer la maison Cabodi, parcelle cadastrée au prix de
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'acte correspondant et tout document relatif à cette affaire.

Après avoir entendu les explications du maire et au vu des conditions de cofinancement proposées, le conseil municipal décide, à 0 voix contre, 8 voix pour et 3 abstentions.

9) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

- 1) Laura BEJANNIN a été engagée à la cantine/garderie, tout se passe bien.
- 2) Madame le Maire a demandé un devis pour un lave-vaisselle à installer dans la salle des associations pour la cantine/garderie lorsque la salle des fêtes sera occupée l'hiver par ENB.
- 3) Olivier PERRAD demande l'opinion des conseillers sur le traçage de la piste cyclable au centre du village. Les premiers jours, les automobilistes ont été très hésitants. On observe un ralentissement réel de la circulation. Une meilleure information des automobilistes est à l'étude.
- 4) Jérôme Morel rapporte que le club des fougères demande de nouvelles chaises à la salle des associations. Cela sera étudié dans le cadre de la préparation du budget.
- 5) Olivier PERRAD rappelle que la réfection du mur de soutènement sous la mairie a été effectué en urgence et est une solution provisoire.

- 6) Madame le Maire a demandé des devis à des fournisseurs de téléphonie, car les factures de téléphone sont élevées.
- 7) Madame le Maire a reçu une réclamation au sujet d'une facture de secours alpin de 542 €. La victime affirme ne pas avoir été informée par le secouriste du tarif du transport en ambulance. Un courrier d'excuse sera adressé à la victime., d'autant qu'elle a reçu la facture 6 mois après l'accident.
- 8) Mme le Maire rapporte qu'un huissier de Besançon s'est déplacé au restaurant l'Epicéa pour constater l'abandon des lieux. On attend la décision du juge pour pouvoir vider et reprendre possession du bâtiment. Des candidats sont dans l'attente pour le visiter.
- 9) Mme le Maire annonce que des propositions sont à l'étude pour reprendre le Cévéo.
- 10) Anthony ARNAUD propose de planter quelques arbres dans la cour de l'école pour apporter un peu de fraîcheur et d'ombre. Il prendra contact avec les services techniques.
- 11) L'appartement au-dessus de la mairie sera loué au 1^{er} octobre 2023.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 27 septembre 2023